



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture
Secrétariat général
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

N° 2018 – 2915 du 26 décembre 2018

**portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site des Papeteries Jeand'heurs à LISLE EN RIGAUT**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

VU le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel Nguyen, Préfète de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-1965 du 23 août 2018 accordant délégation de signature à M. Michel GOURIOU, Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-975 du 15 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Meuse ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 17 mai 2018 ;

VU la consultation des propriétaires et du public du 1^{er} juin 2018 au 30 juillet 2018 inclus ;

VU la consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du 22 mai 2018 au 21 novembre 2018 inclus ;

VU les observations recueillies ;

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30 512 55 012 BAR LE DUC CEDEX – Tél : 03 29 77 55 55 – Télécopie : 03 29 79 64 49
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) [courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

VU le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est SPRA-PRC-18-375 du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département de la Meuse ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées sur le site des Papeteries Jeand'heurs sont à l'origine de pollution des milieux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de LISLE EN RIGault :

« PAPERIES JEAND'HEURS » n°55SIS05775.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de LISLE EN RIGault.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au Maire de la commune de LISLE EN RIGault et à Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Meuse.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de la commune de LISLE EN RIGault et à la Communauté de communes des Portes de Meuse.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de Meuse.

Le présent arrêté est publié également au recueil des actes administratifs du département de Meuse.

ARTICLE 4 :

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de NANCY – 5, place de la Carrière – case officielle n° 38 – 54 036 NANCY Cedex. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour l'exploitant, le délai commençant à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

ARTICLE 5 :

- le Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse,
 - le Maire de la commune de LISLE EN RIGAULT et le Président de la Communauté de communes des Portes de Meuse,
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement GRAND EST,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

BAR LE DUC, le **26 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Michel GOURIOU



Identification

Identifiant	55SIS05775
Nom usuel	Papeteries Jeand'heurs
Adresse	25 rue Henri Chevalier
Lieu-dit	
Département	MEUSE - 55
Commune principale	LISLE EN RIGault - 55296
Caractéristiques du SIS	<p>La société JEAND'HEURS a exercé une activité de fabrication de papier depuis 1894 sur le territoire de la commune de LISLE-EN-RIGault. Elle était autorisée par l'arrêté préfectoral du 19 septembre 1990 pris au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.</p> <p>La société JEAND'HEURS a été placée en liquidation judiciaire le 5 mars 2001 et a cessé à cette date définitivement son activité.</p>
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Trois lagunes sont présentes sur le site et assuraient le traitement des eaux du process industriel par décantation. Deux d'entre elles sont asséchées. Les trois lagunes contiennent des boues de décantation représentant un volume estimé à 3000 m³. Les analyses des boues contenues dans les lagunes (2005) ont mis en évidence de fortes teneurs en aluminium, en zinc et en hydrocarbures. Les analyses des eaux surnageantes de l'une des trois lagunes ont mis en évidence des teneurs importantes pour ces mêmes composés.</p> <p>Aucune analyse des sols n'a été réalisé sur le reste du site alors que les activités, pratiques et stockages du site ont pu être à l'origine d'une pollution des sols</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	55.0031	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=55.0031

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **26 DEC. 2018**
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel GOUNOU

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 850280.0 , 6848297.0 (Lambert 93)

Superficie totale 79014 m²

Perimètre total 2208 m

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **26 DEC. 2018**
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire


Michel GODRIOU

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LISLE EN RIGAUT	AC	120	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	4	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	5	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	480	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	509	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	510	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	583	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	585	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	584	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	587	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	591	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	589	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	586	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	588	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	590	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	572	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	573	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	575	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	574	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	579	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	578	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	592	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	595	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	593	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	582	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AC	7	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AC	119	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AC	114	09/08/2017
LISLE EN RIGAUT	AD	7	09/08/2017

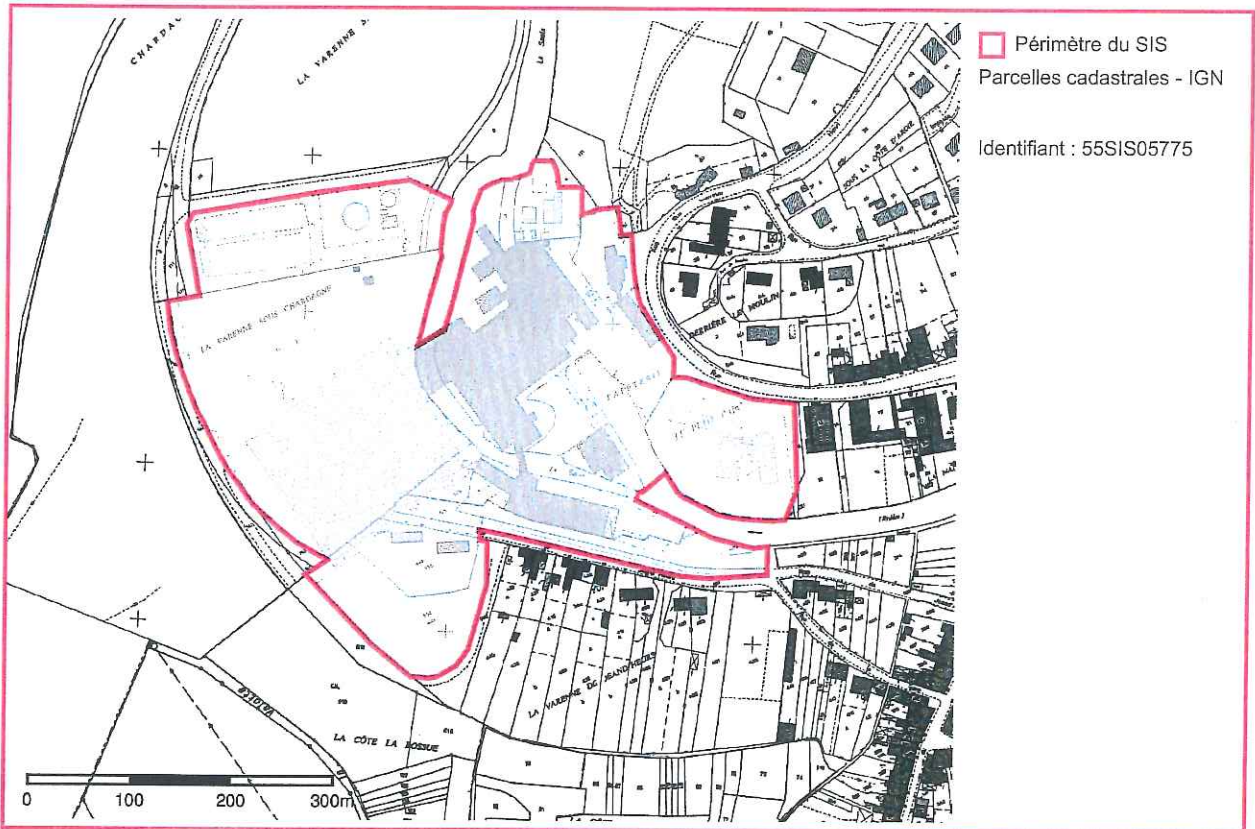
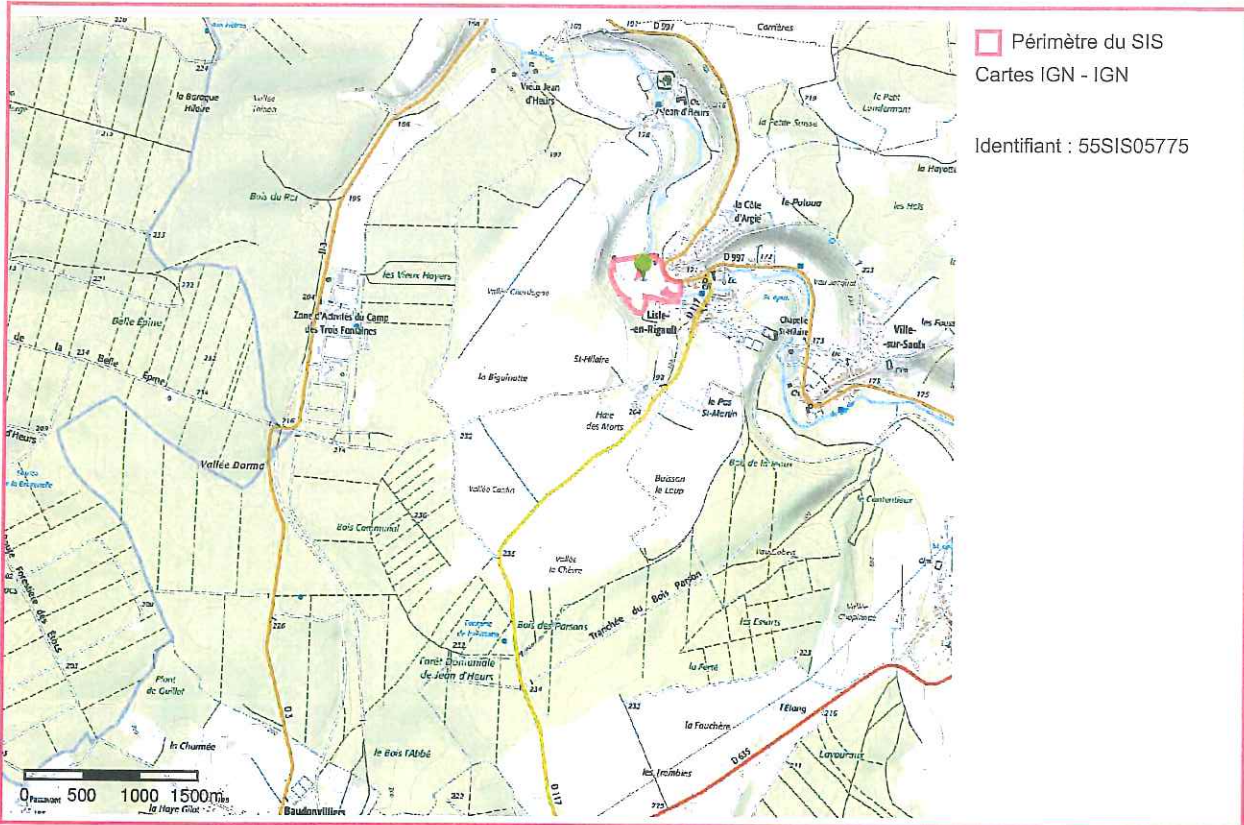
LISLE EN RIGault	AD	524	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	525	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	528	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	529	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	531	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	532	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	534	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	535	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	565	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	566	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	568	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	571	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	576	09/08/2017
LISLE EN RIGault	AD	577	09/08/2017

Documents

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **26 DEC. 2018**
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel GOURIOU

Cartographie



Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du **26 DEC. 2018**
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel GOURIOU